

Je dis, honorables sénateurs, avec une fierté que je ne tente pas de dissimuler, que, pendant vingt ans et même davantage, dans la province de Québec et partout ailleurs, j'ai dit la vérité, telle qu'elle m'apparaissait, à seule fin de favoriser la bonne entente entre les diverses parties du pays. J'ai toujours cru et affirmé que l'unité canadienne sera impossible tant que les citoyens de notre pays ne se considéreront pas Canadiens avant tout, après tout et toujours. Je ne saurais blâmer un seul instant quelqu'un venant d'Écosse, d'Irlande ou d'Angleterre d'être fier de son pays d'origine, mais je soutiens,—et je ne pense pas me tromper de beaucoup sur ce point,—que quiconque, où que puisse être né son père ou son grand-père, s'il gagne sa vie ou élève sa famille en ce pays, a pour devoir de devenir un véritable citoyen canadien. J'affirme qu'en tout temps, à la paix comme à la guerre, en périodes de crise comme en celles de tranquillité, en tout ce qui regarde ce pays, il doit être Canadien d'esprit, de cœur et d'âme.

Malgré la désunion actuelle au pays, j'ai foi en l'avenir du Canada. Je vais tenter de suivre pour quelques instants les traces de l'honorable sénateur d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) en formulant avec franchise et candeur mes espérances pour l'avenir.

Est-ce déloyauté envers l'Angleterre que d'affirmer qu'une colonie ne saurait rester indéfiniment stationnaire, qu'elle ne saurait représenter qu'une étape de transition de la vie d'un peuple, période de passage entre l'enfance et la maturité au sein des nations? Quiconque consulte l'histoire constate que rares sont les pays qui ont échappé à cette loi universelle. Aux temps les plus reculés de l'histoire, les colonies de la Phénicie et de la Grèce ont démontré cette vérité historique, tout comme les États-Unis, le Mexique et le Brésil l'ont fait aux temps modernes. Suprêmement imbus de cette pensée que nous conformerons à cette règle universelle et que du rang de colonie nous passerons un jour à celui de nation libre dans le monde, ne nous incombe-t-il pas de nous consacrer à la préparation de l'avenir tel que nous le concevons. J'estime qu'en ce moment notre pays a le droit de prévoir pour soi la plus grande mesure possible d'autonomie et que l'avenir nous réserve de connaître comme nation la liberté, l'indépendance et l'égalité. Nous ne devons jamais oublier que nous sommes à écrire l'histoire que nos successeurs relateront. Ils pourront rapporter nos actes avec impartialité et commenter nos paroles. Ils nous béniront ou nous maudiront selon qu'à la lumière de la conscience nationale nous aurons su accomplir notre devoir ou que nous aurons failli à la tâche.

Ce n'est que justice, ce me semble, envers ceux qui ont réalisé la Confédération, d'affirmer que la majorité d'entre eux espéraient que cette centralisation du pouvoir assurerait l'harmonie, la paix et la concorde entre les provinces de l'Atlantique, celles de Québec et d'Ontario et l'Ouest; que liées en une ambition et un commun intérêt commercial, elles joindraient leurs efforts en vue du plus grand épanouissement possible de leurs valeurs industrielles, commerciales et culturelles. De plus, leurs paroles touchant l'autonomie parfaite dont devait jouir notre pays, aux termes mêmes de la Constitution, ont satisfait les aspirations de ceux qui mettaient l'intérêt du Canada avant toute autre considération. A leurs yeux, la distance qui séparait la satisfaction et la réalisation de leur rêve d'une nation possédant une parfaite autonomie politique et nationale n'était que celle qui conduit d'une prémisse bien posée à une évidente conclusion.

On doit reconnaître que de tels motifs suffisaient à déterminer chez les personnages de l'époque le désir de cette union ou, après l'opposition, son acceptation une fois l'union décidée. L'effort tenté en 1867 par les hommes d'Etat qui rédigèrent, proposèrent et firent adopter la Confédération visait non seulement à favoriser l'harmonie et la concorde, mais aussi à créer une mentalité canadienne. L'intolérable situation politique créée par l'union de Québec et d'Ontario, par suite de l'instabilité des gouvernements et de l'agitation continuelle régnant dans ces deux provinces, militait fortement en faveur de leur thèse.

C'est ainsi qu'après avoir combattu avec une vigueur et une persévérance qui emportent l'admiration, Dorion et ses amis, les adversaires de ce projet, se voyant vaincus, c'est-à-dire lorsque le pacte eut été signé malgré leur opposition, estimant qu'en politique comme à la guerre le sort du vaincu est de tirer le meilleur parti possible de la situation créée par le nouvel état de choses, se sont efforcés avec une modération et une tolérance admirables à conserver la sympathie et le bon vouloir de ceux qui bien que faisant partie de la majorité, nourrissaient, cependant, à l'égard de la minorité canadienne-française, un profond respect et une sincère amitié, sans aucunement leur faire reproche de leurs droits acquis.

Loin de moi la pensée de présenter cette période subséquente à l'adoption de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord comme une époque exempte de tout conflit ou de toute difficulté entre la province de Québec et les autres provinces de la Confédération; mais je suis heureux que l'histoire des soixante-quinze dernières années m'autorise à souligner le ca-